

### COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

## Réintroduction de la boucle FDX pour la production bovine

**Longueuil, le 30 septembre 2013** – Agri-Traçabilité Québec (ATQ) annonce la réintroduction de la boucle d'identification électronique de technologie FDX, à compter du 4 novembre 2013. Cette boucle, utilisée pour la production bovine, avait été retirée du marché à la fin de l'été 2011 en raison de problèmes techniques survenus lors de la lecture de cet identifiant sur plusieurs sites d'encan.

Suite à une mise à jour des équipements de lecture de boucles sur l'ensemble des sites d'encan du Québec, effectuée au cours de la période de retrait, la boucle FDX peut maintenant être réintroduite sur le marché. « Le retour de la boucle FDX est une bonne nouvelle pour tous, puisque cela permettra à l'ensemble des producteurs de bovins de se procurer un identifiant de qualité, à moindre coût », a affirmé Marie-Christine Talbot, Directrice générale d'ATQ.

Similaire à la boucle électronique de technologie HDX qui continuera à être disponible chez ATQ, la boucle FDX répond aux normes ISO 11784 et 11785. En plus d'offrir des performances respectant un standard de qualité élevé, cette boucle, qui fait partie de la gamme d'identifiants *Ultraflex* proposée par le fournisseur Allflex, est vendue à un prix inférieur à celui de la boucle HDX.

Il est à noter que certaines installations automatisées des sites de production bovine, telles les mangeoires ou louves à veaux ou encore salles de traite, peuvent être incompatibles ou peuvent diminuer les performances de la boucle FDX. Les intervenants intéressés à obtenir de plus amples informations à ce sujet sont invités à communiquer directement avec leurs fournisseurs d'équipements de production.

ATQ souhaite informer les intervenants de l'industrie que les boucles doivent être payées au moment de la commande et qu'un bon de commande est disponible sur son site Web au [www.atq.qc.ca](http://www.atq.qc.ca). ATQ tient aussi à rappeler que le paiement bancaire, par chèque, ou par carte de crédit demeurent les trois modes de paiement acceptés.

-30-

Source :  
Hugues Larocque  
Conseiller rédaction, communication et formation  
Agri-Traçabilité Québec  
[hlarocque@atq.qc.ca](mailto:hlarocque@atq.qc.ca)